

Comment transmettre de façon dématérialisée vos documents au cabinet pour la saisie et les bilans

le 25 mars 2020,

Depuis quelques jours, **nos habitudes sont mises à rude épreuve** avec :

- la mise en place des mesures de confinement le 17 mars 2020,
- la réduction des déplacements aux plus urgents,
- la réduction des services de courrier,
- la fermeture de nos cabinets au public...

Après la gestion des urgences (report des paiements, ouverture des accès au site de déclaration du chômage partiel...), **nos équipes comptables sont en télétravail et reprennent :**

- la réalisation des **bilans 2019**,
- la **mise à jour de vos comptabilités** de 2019 et 2020,
- s'organisent pour **vous présenter les comptes à distance**,
- et vous **accompagnent / accompagneront** pour aller chercher les ressources financières nécessaires pour assurer vos besoins de trésorerie et BFR pour les jours et mois à venir...

Se pose alors la question de savoir comment nous pouvons organiser avec vous la transmission « dématérialisée » des pièces comptables à nos équipes.

1. **Pour ceux ayant une @COM.DEMAT/DEMATBOX :
Poursuivre son utilisation habituelle**
<https://www.acomaudit.com/acom-demat/>



2. **Pour ceux ayant un scanner personnel ou professionnel : DEPOT@COM**

Cliquez sur le lien pour voir comment vous pouvez nous transmettre vos documents scannés :
https://www.acomaudit.com/wp-content/uploads/2020/03/Fiche_Pratique_ACOM-Deposer-vos-documents-avec-depot-acom.pdf

Toutes les factures, relevés bancaires, cotisations TNS, et tout autre document à nous transmettre et reçus par mail peuvent être aussi déposés sur DEPOT@COM pour traitement.

N'hésitez pas à prendre contact avec nos collaborateurs pour la mise en place d'une solution présentée ci-dessus ou si aucune n'est possible pour vous.

Les équipes @COM vous remercient de votre compréhension et restent mobilisées pour trouver les solutions les plus adaptées à cette situation très particulière .